

**74510 - Espaces naturels**

**Proposition d'avis du Département sur le projet  
de création de la Réserve Naturelle Nationale  
du massif forestier de la Robertsau et de la  
Wantzenau et de son périmètre de protection**

**Rapport n° CP/2018/079**

**Service gestionnaire :**

L420 - Service milieux naturels

**Résumé :**

Le Département est consulté sur le projet de création de la Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau et de son périmètre de protection.

Dans le cadre des consultations en cours, Monsieur le Préfet a, conformément aux articles R332-2 à R332-8 du code de l'environnement, transmis ce projet au Département, pour qu'il fasse connaître son avis.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'émettre un avis du Département sur le projet de réserve naturelle.

## **I. CONTEXTE**

Située au nord de Strasbourg en Alsace, la forêt de la Robertsau s'inscrit dans le continuum écologique des forêts rhénanes. Considéré comme prioritaire au titre de la SCAP (Stratégie de Création des Aires Protégées), le projet de classement en Réserve Naturelle Nationale (RNN) de ce massif forestier a été initié dès 1992.

Il a été reporté à plusieurs reprises, dernièrement du fait de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques du port aux pétroles à proximité du projet. Entre temps, la démarche de classement a intégré au périmètre une partie de la forêt de la commune de La Wantzenau ainsi que des parcelles militaires, ceci afin d'assurer une continuité entre l'Ill et le Rhin.

Ce projet a fait l'objet d'un examen favorable par le Conseil National de Protection de la Nature le 21 septembre 2017.

Il est donc soumis maintenant simultanément à enquête publique et aux consultations locales.

## **II. PROJET DE RESERVE NATURELLE DU MASSIF FORESTIER DE LA ROBERTSAU ET DE LA WANTZENAU ET DE SON PERIMETRE DE PROTECTION**

Le projet de réserve couvre aujourd'hui une surface d'environ 710 ha. Il permettrait d'assurer une protection forte d'un écosystème actuellement en régression, à savoir une association d'espèces et d'habitats typiques des forêts rhénanes.

En effet, la forêt de la Robertsau et de La Wantzenau représente un cadre naturel encore assez exceptionnel dans un milieu périurbain.

Bien que la canalisation du Rhin limite aujourd'hui les submersions et restreint les potentialités d'évolution du milieu, la forêt de la Robertsau présente encore à l'heure actuelle un cortège riche d'habitats et d'espèces. La présence du castor en témoigne, tout comme celle d'habitats et d'espèces inscrits dans la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) et dans la Directive « Oiseaux » (79/409/CEE).

L'enjeu principal sur cet espace est aujourd'hui de maintenir et restaurer la naturalité et la fonctionnalité d'une forêt alluviale en zone périurbaine.

Ces objectifs de conservation s'accompagnent d'ambitions socio-économiques visant à garantir à long terme la pérennité de ce poumon vert au cœur de l'agglomération strasbourgeoise, à développer les activités pédagogiques, et à formaliser les autres fonctions directes et indirectes d'une réserve naturelle péri-urbaine (sanitaires, ludiques ...). En effet, la forêt de la Robertsau accueille plus de 400 000 visiteurs par an et propose de nombreuses activités.

Le projet de périmètre et de classement porte principalement sur des réglementations visant à :

- restreindre les activités sylvicoles aux opérations réalisées à des fins sanitaires, de sécurité ou scientifiques,
- permettre la poursuite de l'exploitation des terres agricoles en réduisant progressivement l'emploi d'engrais et de pesticides sur ces terrains,
- réduire le linéaire de cheminements ouverts au public afin de définir des zones de quiétude pour la faune et d'assurer une meilleure lisibilité du plan de circulation,
- autoriser l'utilisation des embarcations traditionnelles et celle des canoës – kayaks uniquement sur l'Ill et le Steingiessen,
- limiter l'exercice de la chasse à la régulation du sanglier,
- interdire l'activité de la pêche sur l'ensemble des petits cours d'eau intra-forestiers ; seuls les étangs et cours d'eau principaux (Hellwasser, l'Ill, la Fleet) resteront ouverts à la pêche.

La mise en place de la réserve naturelle s'accompagnerait de la désignation d'un gestionnaire de la réserve et de la constitution d'un comité consultatif regroupant l'ensemble des acteurs de la réserve (administrations territoriales et d'État, élus locaux, propriétaires, usagers, associations).

### **III. PROPOSITION D'AVIS DU DEPARTEMENT**

Une analyse approfondie a été réalisée au titre des différentes politiques du Département, il en ressort les éléments suivants :

- 1- Ce projet est intégralement situé sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Le réseau routier départemental n'est donc pas concerné. A signaler toutefois le passage de l'itinéraire Eurovélo 15, pour lequel les mesures de protection doivent maintenir la circulation des cyclistes ainsi que des engins d'entretien de l'itinéraire.
- 2- Ce projet n'est pas concerné par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée et n'impacte donc pas les cheminements à vocation départementale.
- 3- Il s'appuie sur une logique de gestion des pratiques et de canalisation des flux, de conciliation des usages conforme au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires : aucune pratique n'est interdite, il y a des restrictions correspondant aux objectifs de préservation. Néanmoins, il pourra être proposé une démarche de communication et de pédagogie vers les pratiquants (libres ou encadrés) à intégrer aux travaux du comité de gestion.

- 4- La présence du Centre d'Initiation à la Nature de Bussière, soutenu de longue date par le Département, doit constituer un relai de sensibilisation du public et des différents pratiquants, point sur lequel il est proposé que le Département reste attaché au titre de son Appel à Manifestation d'Intérêt « Education à l'Environnement ».
- 5- La création de cette dernière réserve naturelle rhénane s'inscrit par ailleurs dans une histoire amorcée en 1985 par le premier Schema Départemental des Espaces Naturel.

A signaler que la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires serait aussi saisie officiellement suite aux résultats de l'enquête publique.

Au vu des différents éléments, il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce projet ; la présence du Département au futur comité de gestion permettrait d'assurer une vigilance constructive sur les différents items ci-dessus.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au projet de création de la Réserve Naturelle Nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau et de son périmètre de protection.*

Strasbourg, le 29/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY